

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6166>



# Le maire de Gennevilliers prend un arrêté municipal pour reconnaître l'État de Palestine

- Pour comprendre - Témoignages -



Date de mise en ligne : mercredi 24 janvier 2018

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

**Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers et membre du Réseau Barghouthi, a décidé de reconnaître l'État de Palestine. Un arrêté du maire stipulera la reconnaissance de l'État dans les prochains jours.**

D'autres villes du réseau Barghouthi s'engagent dans cette démarche.

Le contexte actuel en Palestine et en Israël n'est pas à l'apaisement quand le Président Trump décide de faire de Jérusalem la capitale d'Israël et quand le gouvernement Netanyahu poursuit sans relâche sa politique de colonisation des Territoires occupés et de Jérusalem-Est, en toute violation du droit international.

La France, par la voix de son précédent ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, avait déclaré la possibilité d'une reconnaissance de la Palestine en cas de blocage du processus à la fin de l'année 2016. Or, rien n'a été fait après l'échec de la Conférence de Paris.

Aujourd'hui, le Président Macron refuse de reconnaître l'État de Palestine, alors qu'il s'agirait d'un pas significatif vers la paix dans cette région.

Patrice Leclerc propose à toutes les villes de France de prendre un arrêté de reconnaissance de l'État de Palestine. Si le Président Macron refuse d'engager la France dans cette voie, mais si des milliers de parcelles de la France prennent cet arrêté officiel, cette prise de position des communes françaises conduira de fait à une reconnaissance. Il s'agit bien de réaffirmer la volonté de la France d'amener Israéliens et Palestiniens vers la paix.

Celle-ci ne viendra qu'avec la création d'un État palestinien, comme prévu par les résolutions de l'ONU depuis 1947.